

Déontologie : conseil, conflit d'intérêts et confraternité (2 heures)

OBJECTIFS

- Identifier les nouvelles règles du code de déontologie

INFORMATIONS

Public : Professionnels de l'immobilier

Prérequis : Aucun

Durée : 2 heures

FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO.

START LEARNING identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.

MOYENS

Pédagogiques :

- Apports théoriques
- Étude de cas
- Questions/Réponses

Matériels :

- Plateforme LMS
- Vidéo animée par un formateur qualifié
- Bloc-notes, assistance
- Messagerie formateur

Méthodes d'évaluation :

- QCM d'évaluation

CONTACT

Tél : 09 80 80 18 60

Email : contact@start-learning.fr
www.start-learning.fr

NDA : 32 60 03216 60

Module 1 : Les articles du code de déontologie des professions immobilières

2 Heures

Séquence 1 : La déontologie

- ▶ Appréhender la notion de déontologie
- ▶ La déontologie et les professions immobilières

Séquence 2 : Le conseil

- ▶ La défense d'intérêts en présence
- ▶ Le rôle « d'intermédiaire »
- ▶ L'étendue du devoir de conseil

Séquence 3 : Le conflit d'intérêts

- ▶ Conflit d'intérêts avec les mandants ou autres parties liées à l'opération
- ▶ Conflit d'intérêts avec une activité annexe ou connexe du professionnel de l'immobilier

Séquence 4 : La confraternité

- ▶ Concurrence libre, saine et loyale ?
- ▶ La discrétion professionnelle
- ▶ La différence entre le dénigrement commercial et la diffamation

Certification

Qualiopi
processus certifié

Financements

MON COMPTE FORMATION **OPCO** **pôle emploi**

Nous suivre



Formations accessibles aux personnes en situation de handicap, merci de nous contacter.